

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Agglomération de Nevers • Angers



Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur Loire Développement • Tours • Vichy • Vierzon • SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

6^{ème} conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Établissement & de ses délégués dans les CLE



Orléans, 12 octobre 2016



Ordre du jour

- I. Point d'information sur les délibérations de l'EP Loire intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE
- II. Présentation synthétique de l'avancement des SAGE portés par l'EP Loire et le cas échéant des SAGE où il est représenté au sein de la CLE par l'un(e) de ses délégué(e)s
- III. Renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire
- IV. Modalités de financement des SAGE
- V. Questions diverses



I. Point d'information sur les délibérations de l'EP Loire intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE

Institutionnel

Nouveau Président : M. Fréchet

Renouvellement des instances

Evolution statutaire de l'Etablissement en lien avec les nouvelles dispositions législatives (GeMAPI / Lois NOTRe et Biodiversité)



Financier



Règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier proposé en annexe à la présente note formalise les règles de gestion applicables à l'Etablissement public Loire, selon les instructions comptables respectives en vigueur, du Budget principal (M71) et du budget annexe (M4), pour la préparation et l'exécution du Budget, y compris la gestion pluriannuelle des crédits. Il regroupe dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent à tous les acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et est décliné en 5 items :

- cadre budgétaire,
- exécution budgétaire,
- gestion pluriannuelle,
- amortissements,
- subventions.

S'agissant plus particulièrement de la gestion pluriannuelle des crédits, l'Etablissement peut recourir aux autorisations de programme (AP) et aux autorisations d'engagement (AE). Cette faculté permet de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement celle à régler au cours de l'exercice concerné.

Il est rappelé toutefois que la mise en œuvre du mécanisme des AE, au sein de l'Etablissement, reste mal adaptée, notamment concernant la part importante de ses actions ne relevant pas d'une maîtrise d'ouvrage directe, ainsi que la part de frais de personnel qui ne peut y être intégrée alors même que les principales missions de l'Etablissement relèvent de l'intervention en expertise technique au service de ses collectivités membres, s'appuyant ainsi sur une forte mobilisation de ressources humaines (Cf. Cabinet d'Audit Ecoterritorial – Rapport de juillet 2012).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.



Programme d' actions SAGE Val Dhuy Loiret 2016

Délibération n° 15-149-CS

Date de la convocation : 3 novembre 2015

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :
Mme Chantal REBOUT (Ville de Blois), à M. François CONTERAS
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier), à M. Christian CHITO
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire), à M. Jean-Pierre GASCHET
M. Remy VIRLOULAUD (Ville de Limoges), à M. Georges BORDAT

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu l'approbation du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2016,

décide

Article un

De prendre en considération le programme d'actions 2016 pour la mise en œuvre du SAGE Val Dhuy Loiret, dont l'Etablissement assure le portage, et d'autoriser la passation et la signature des marchés correspondants, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'Etablissement.

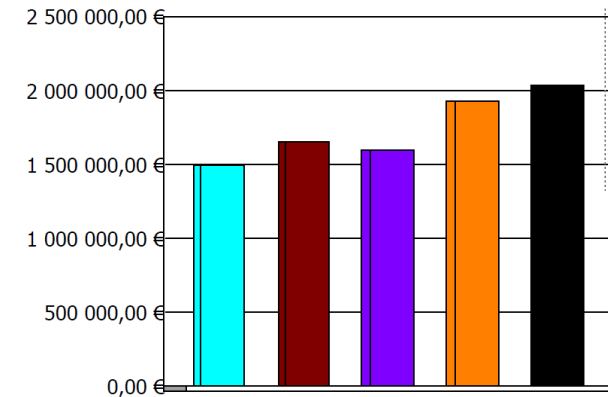
Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel pour 2016 de 145 034 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 65 034 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 10 000 € ((mise à jour tableau de bord, 2 lettres du SAGE, 2 plaquettes thématiques, hébergement du site internet, réalisation d'un ou plusieurs kakémonos),
- Etudes : 70 000 € pour l'étude de mobilisation autour de la rivière Loiret.

Article trois

Etablissement public Loire
Comité Syndical du 2 décembre 2015
Délibération n° 15-149-CS



- engagement 2015.
- engagement 2014
- engagement 2013.
- Engagement 2012.
- Engagement 2011.



Opérationnel

Accord de principe pour le portage du SAGE Loire amont en phase de mise en œuvre



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du
bassin Loire amont

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Les principaux enjeux de la gestion de l'eau
La définition des objectifs généraux
Les dispositions du PAGD
Les dispositions relatives
à la mise en œuvre du SAGE et son suivi

Version 1

Validée par la CLE du 8 juillet 2015



Opérationnel

Création d'un poste au tableau des effectifs pour l'animation du SAGE du Haut-Allier avec localisation à Langeac



Création d'un poste pour le portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier

Le Comité Syndical du 11 décembre 2014 (Délibération n°14-166-CS) a donné un avis favorable au portage par l'Etablissement du SAGE du Haut-Allier dans sa phase de mise en œuvre.

Afin de pouvoir assurer une continuité de cette action portée en phase d'élaboration par le SMAT du Haut-Allier, il est envisagé la possibilité de recruter la chargée de mission qui occupe actuellement ce poste. Pour ce faire, il est proposé au Comité Syndical de créer au tableau des effectifs, pour le besoin des services, un poste d'ingénieur pour une durée correspondant à la temporalité de l'action dont il s'agit, ainsi que des cofinancements prévus (contrat de trois ans à partir du 1^{er} juillet 2016, renouvelable pour trois ans). Ce poste sera basé sur site.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.



Opérationnel

Modification du lieu d'implantation de la cellule d'animation du SAGE Sioule



Opérationnel

Portage de 2 contrats territorialisés



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

10^e PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2013-2018)

CONTRAT TERRITORIAL DHUY LOIRET

(2016 – 2020)

ENTRE :

L'Établissement public Loire représenté par M. Daniel FRECHET, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du bureau en date du 18 mai 2016 désigné ci-après par le porteur du projet global,

Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, représenté par Monsieur Patrick RABOURDIN, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée générale en date du 28 mai 2014, désigné ci-après par le SIBL, porteur du volet milieux aquatiques,

La Maison de Loire du Loiret représentée par M. Dominique VENON, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 mai 2016 désignée ci-après par la Maison de Loire, porteur du volet zones humides,

La Chambre d'Agriculture du Loiret, représentée par M. Michel MASSON, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du bureau en date du 18 mai 2016 désigné ci-après par la Chambre d'agriculture, porteur du volet pollutions diffuses,

L'Association Syndicale de la Rivière Loiret (ASRL) représentée par M. Jean-Claude BENNERY agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Conseil Syndical en date du 18 mai 2016 désigné ci-après par l'ASRL,

Contrat Régional de
Bassin Versant
(CRBV) du Loir

Synthèse des enjeux et
programme d'actions
2016-2018

Rapport adopté par le Bureau de la
Commission Locale de l'Eau le 24 mars 2016

Le CRBV : un outil de mise en
œuvre du SAGE Loir



Opérationnel

Avis sur 3 projets de SAGE




ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
MAINE ET LOIRE – INDRE ET LOIRE
pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la Vallée de l'Authion


PAYS DE LA LOIRE


Région
Centre


anjou


TOURAINES

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE
Projet de PAGD approuvé par délibération de CLE le 26/11/2015

SAGE Authion et Droit Public Consultants


DRP
DROIT PUBLIC CONSULTANTS




Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du
bassin Loire amont

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable


- Les principaux enjeux de la gestion de l'eau
- La définition des objectifs généraux
- Les dispositions du PAGD
- Les dispositions relatives à la mise en œuvre du SAGE et son suivi

Version 1
Validée par la CLE du 8 juillet 2015


**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX ÈVRE - THAU - S^t DENIS**





Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable (PAGD)
de la ressource en eau et
des milieux aquatiques



Version validée en CLE
Janvier 2016


géo-hyd
membres d'Anjou Group


sce
Aménagement
& installations


SAGE
Èvre - Thau - S^t Denis

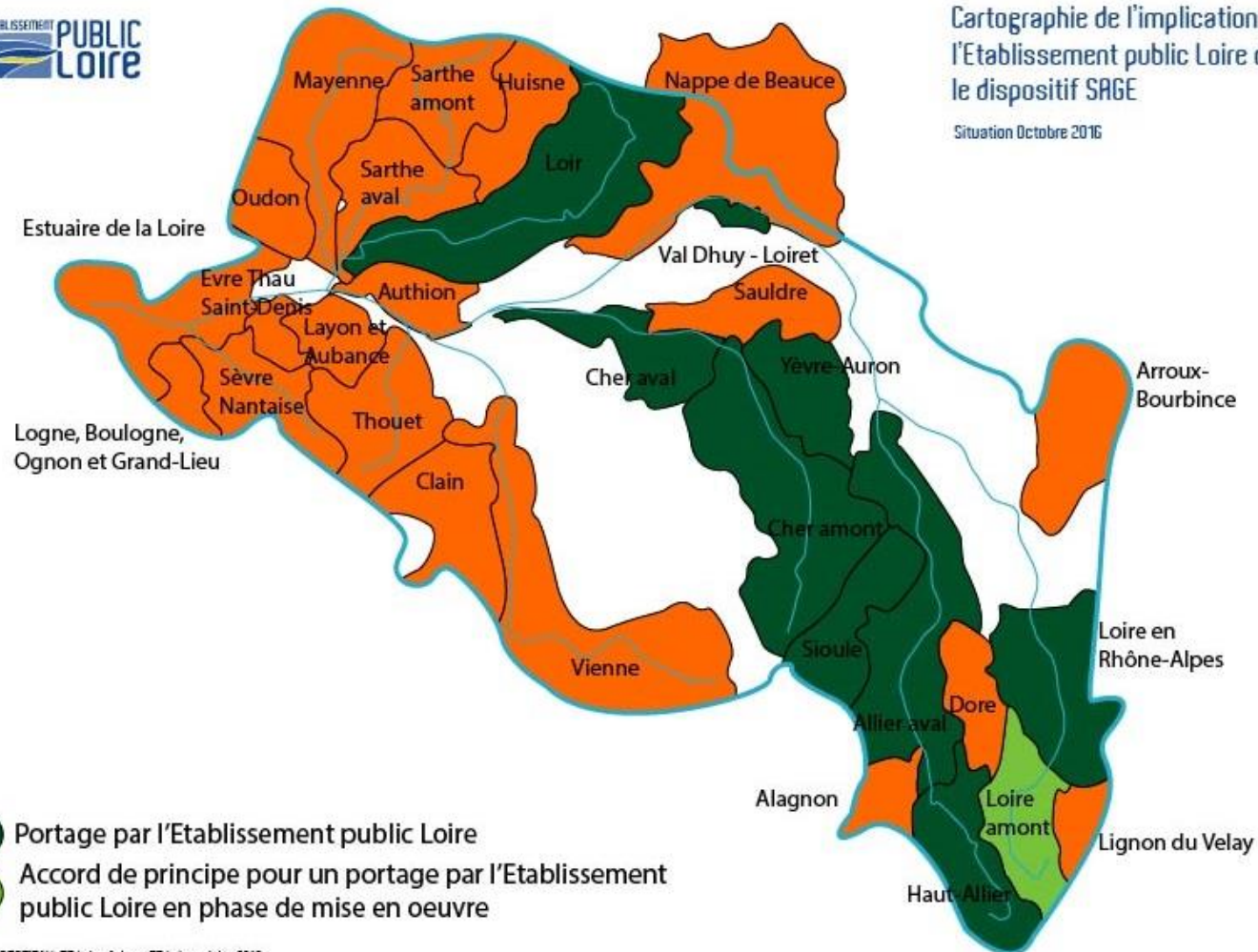


II. Présentation synthétique de l'avancement des SAGE portés par l'EP Loire et le cas échéant des SAGE où il est représenté au sein de la CLE par l'un(e) de ses délégué(e)s



Chiffres clés :

- 10 SAGE en 2017 (1/3 des procédures du bassin de la Loire - environ 2/3 sur les commissions Allier Loire amont et Loire moyenne).
- 37 185 km² (31,5 % du bassin de la Loire - 13,7 % du territoire national couvert par 1 SAGE).
- Superficie moyenne : 3 718 km² (+ du double de celle au niveau national = 1 830 km²).





Elément marquant

Point de questionnement



- 2 évènements sur les thèmes GEMAPI et continuité écologique
- Rapprochement SAGE / CT du BV de la Sioule

- Projet de recherche « Chaîne des Puys » : difficultés administratives / financières



- Approbation du SAGE en 11/2015

- Période d'étiage du SDAGE (1^{er} avril - 31 octobre) remise en cause par la profession agricole
- Projet de recherche « Chaîne des Puys » : difficultés administratives / financière



- Approbation du projet de SAGE
- Transfert du portage à l'EP Loire depuis le 01/07

- Report de l'aménagement du barrage de Poutès



- Etude sur la reconquête de la qualité des eaux de Grangent
- Inventaire des ZH



- Consultation de l'autorité environnementale en cours et enquête publique prévue en mars-avril 2017



Élément marquant

Point de questionnement



- Approbation du SAGE en 10/2015
- CT Gestion quantitative et qualitative avec la Chambre d'agriculture du Cher

- Nombre de dossiers soumis à l'avis de la CLE



- Etude ZH avec détermination des ZHIÉP / ZSGE
- CT Gestion quantitative et qualitative avec la Chambre d'agriculture du Cher

- Compatibilité SAGE / documents d'urbanisme



- Consultation des assemblées en cours suite à l'adoption du projet en juillet dernier

- Phase de consultation jusqu'en 01/2017 soit après la mise en œuvre effective du SDCI



- Démarche des assises de la rivière Loiret

- Contrat territorial Dhuy Loiret : finalisation des plans de financement >>> allongement de la phase d'élaboration



- Approbation du SAGE en 09/2015
- CRBV en Pays de la Loire

- Gestion coordonnée des vannages (approche volontariste) - responsabilité entre Département et Etat sur le DPF



Les 9 autres SAGE dans lesquels l'EP Loire est représenté

SAGE en cours de révision : Layon-Aubance

SAGE en phase de mise en œuvre: Estuaire de la Loire, Nappe de Beauce et Dore

SAGE en cours d'élaboration:

- ✓ Alagnon (rédaction du projet de SAGE)
- ✓ Lignon du Velay (rédaction du projet de SAGE)
- ✓ Sauldre (rédaction du projet de SAGE)
- ✓ Evre-Thau-Saint Denis (consultation sur le projet de SAGE terminée)
- ✓ Authion (consultation sur le projet de SAGE terminée)
- ✓ Arroux-Bourbince (procédure stoppée)

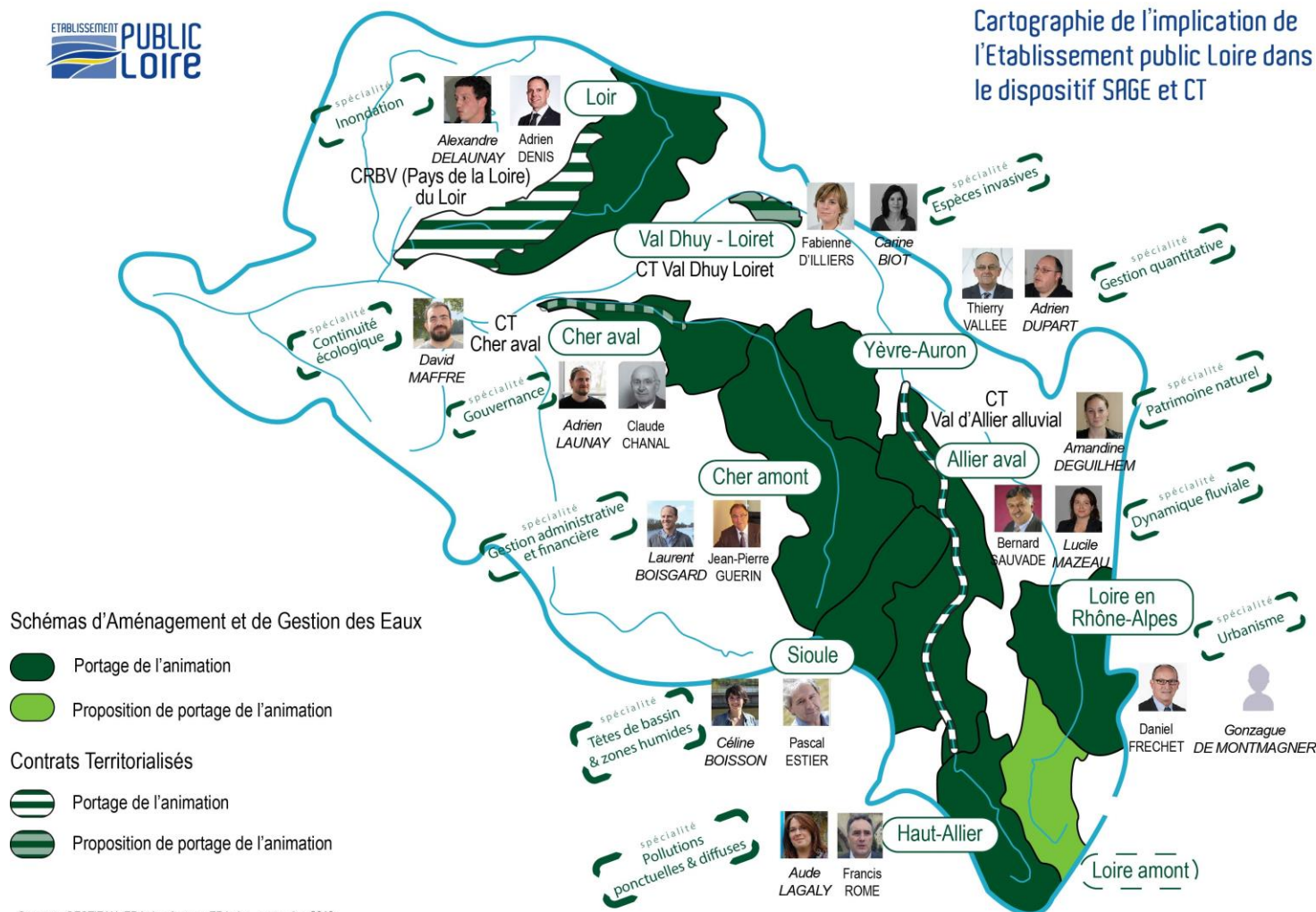


III. Renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire

Identification des animateurs « référents »



Cartographie de l'implication de l'Etablissement public Loire dans le dispositif SAGE et CT



Implication dans la mise en œuvre de la GEMAPI

Les produits : des atlas cartographiques + un mémo



MEMO GEMAPI

La définition de la compétence GEMAPI est à rattacher à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, et plus précisément à ses alinéas 1, 2, 5 et 6. Cela entraîne une lecture a contrario pour l'identification des compétences HORS GEMAPI. Reste que les compétences HORS GEMAPI ne sauraient être restreintes aux seuls alinéas 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11 et 12 de l'article 211-7.

Etant précisé par ailleurs que si la loi présente la GEMAPI comme une seule compétence, pour des logiques de cohérence de l'action publique, celle-ci est néanmoins sécable dans la pratique : entre MA et PI, également à l'intérieur du MA et du PI.

Principaux apports de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Le report au 1^{er} janvier 2018 de la date butoir d'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, ainsi que le transfert en totalité et de façon automatique de la compétence GEMAPI des communes vers l'échelon intercommunal. Autrement dit :

- Une compétence de principe pour les communes en matière de GEMAPI qui n'aurait pas vocation à exercer directement dès lors qu'elles sont membres d'un groupement de collectivités territoriales.
- Une compétence obligatoire pour les EPCI-FP et la métropole de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2018, avec possibilité de prise anticipée de la compétence.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité prévoit quant à lui la généralisation du mécanisme de « représentation-substitution » pour la compétence GEMAPI : les communes membres d'un syndicat de bassin versant qui exercent des missions relatives à la compétence GEMAPI seront systématiquement substituées par l'EPCI-FP au sein du Syndicat (renforcement du rôle des syndicats de bassin versant)

Principaux apports de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

La possibilité de transfert ou délegation de la compétence GEMAPI aux structures de bassin versant telles que les EPTB ou encore les EPAGE et syndicats mixtes de droit commun.

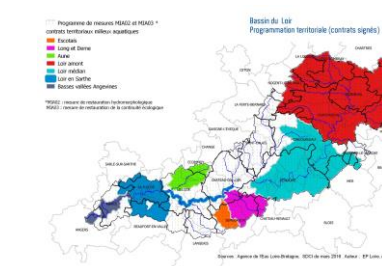
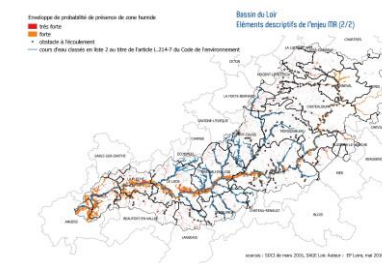
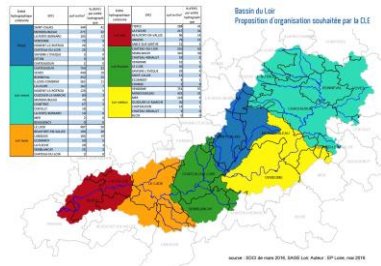
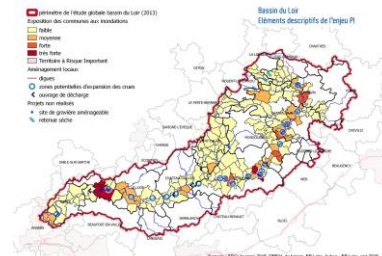
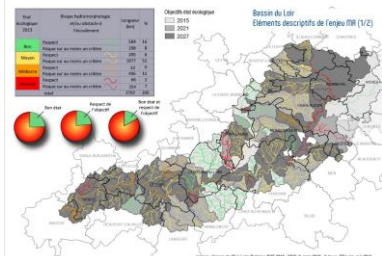
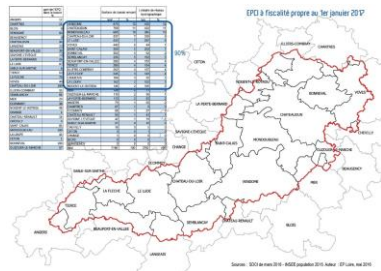
Le transfert de compétence vise à la mise en place d'une collaboration pérenne. Une fois la compétence transférée, la collectivité ne peut pas agir dans ce domaine. Le transfert emporte également de plein droit la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence.

Quant à elle, la délégation est conclue par une convention qui fixe les objectifs à atteindre et prévoit les modalités financières ainsi que les moyens éventuellement mis à disposition. Les compétences déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante.

En termes opérationnels, l'exercice de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP nécessite : une volonté locale pour l'exercice de tout ou partie de la compétence / des moyens humains et financiers adaptés / une technicité pour agir sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations.

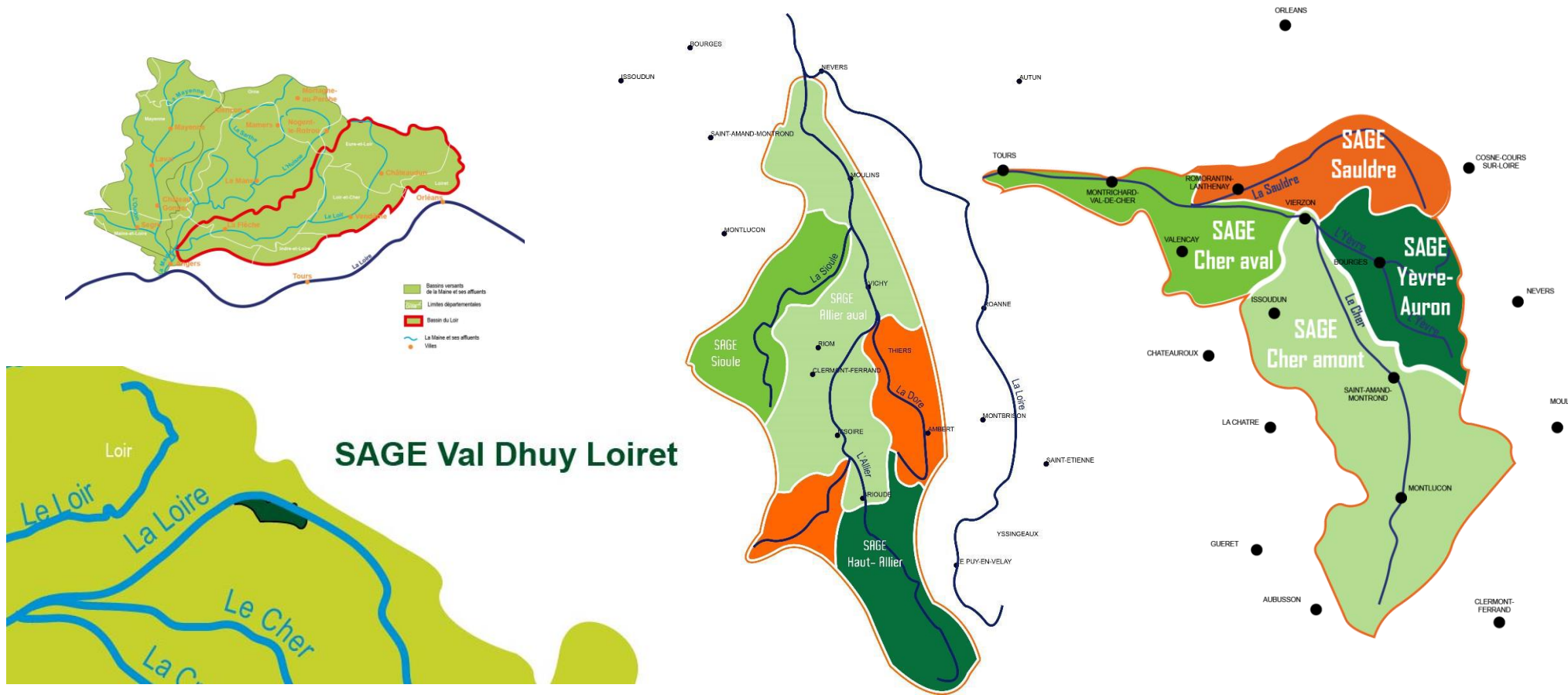
Pour mémoire : Possible institution d'une taxe facultative GEMAPI par les communes ou les EPCI-FP assise sur la fiscalité locale / Suppression de la clause générale de compétence des Départements et Régions / Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau à arrêter au plus tard fin 2017.

Etablissement public Loire
Avril 2016



Implication dans la mise en œuvre de la GEMAPI

4 réunions sur les BV du Loir, Loiret, Allier et Cher



Implication dans la mise en œuvre de la GEMAPI

Un total de 200 personnes présentes



ZEC (zones d'expansion de crues) / PAIC (plan d'aménagement d'intérêt commun)



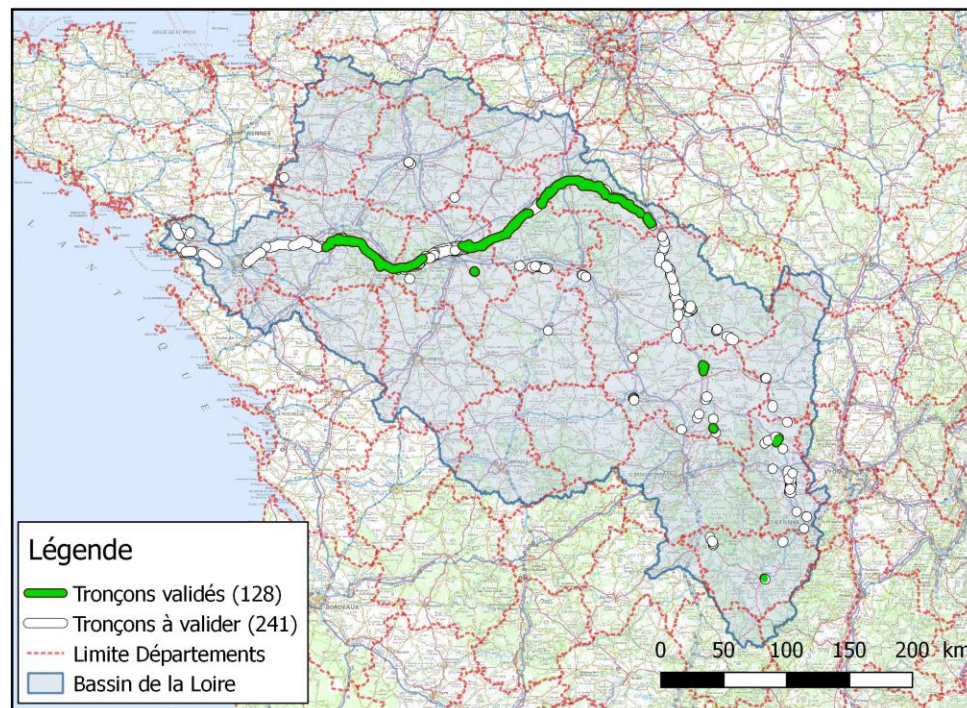
Analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues

Réunion de démarrage du 7 septembre 2016

Sylvain PALIX, Responsable adjoint Pôle Eau – Direction Régionale Ile-de-France-Centre
Tel : 06.09.21.41.15 / email : sylvain.palix@ant



Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun Etat d'avancement de la validation des tronçons



Cette initiative est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Etat contribue dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



Fonds de plan : Scan 1000® - IGN©
Source : DREAL Centre - EPTB Loire
Cartographie : Cerema/DterNC/LRB
Date : septembre 2016

Impacts du changement climatique

ACTU'CLIMAT DEC 2015

BAISSE DES DÉBITS MOYENS DE -20 À -50 %

Les projections pour le milieu de siècle indiquent une augmentation significative des températures et de l'évapotranspiration, entraînant une diminution significative des débits moyens, ainsi que des débits d'étiage sur le bassin de la Loire. Les incertitudes demeurent concernant la fréquence et l'intensité des crues dans le futur.

HAUSSE DES TEMPÉRATURES DE LA LOIRE + 2°C

Plusieurs travaux menés à différentes échelles convergent pour indiquer une hausse des températures moyennes annuelles de la Loire : augmentation observée de 0,8°C au cours du siècle dernier, augmentation simulée de 2°C au milieu du XXI^{ème} siècle et de 2,8 à la fin du siècle. Dans le même temps, l'élaboration d'un modèle hydrologique a montré l'importance des apports souterrains sur le régime thermique de la Loire moyenne, permettant une diminution d'environ 0,5°C de la température de l'eau et même de 1°C les étiés les plus chauds.

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE BASSIN DE LA LOIRE & SES AFFLUENTS

Évaluation réalisée par 30 de experts au sein du comité de bassin Loire-Aval (2012-2014 et 2014-2016)

L'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Établissement public Loire, a été initiée en 2007.

- Elle a permis de développer la connaissance, notamment sur les effets observés et attendus du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, ainsi que sur les vulnérabilités des activités humaines et des milieux associés.
- Elle a contribué à la mise en évidence de l'en-

jeu de l'adaptation à l'échelle du bassin fluvial, à travers le partage et la valorisation de la connaissance acquise, ainsi que le développement des échanges et des synergies entre la communauté scientifique et les acteurs de la décision publique.

- Elle a ouvert la voie à des expérimentations, par des opérateurs plus particulièrement concernés, de mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique.

Établissement public Loire
2 quai du Fort Allouaine • CS 55788 • 45057 ORLÉANS CEDEX
www.epbl-loire.fr • direction@epbl-loire.fr

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA GESTION DES BARRAGES DE NAUSSAC & VILLEREST

L'Établissement public Loire a engagé l'intégration opérationnelle des connaissances scientifiques sur le changement climatique dans certaines de ses missions, dans un souci d'anticipation.

Il a ainsi lancé, en 2015, un processus d'adaptation aux effets du changement climatique du mode de gestion de l'ouvrage structurant de Villerest (Loire), dont l'ont été population et gestionnaire. En mobilisant les données et projections produites dans le cadre du projet KC HYDROCLIM, disponibles pour plusieurs bassins à l'amont de Villerest, et en d'autres pour lesquels sont définies des scénarios de crues d'étiage Villerest et Gers sur la Loire, Villerest (Loire) et le Comité sur Dillier, il est prévu d'analyser l'impact du changement climatique et des évolutions socio-économiques sur le fonctionnement du barrage de Villerest à l'horizon 2050, puis de proposer une stratégie d'adaptation du mode de gestion actuel de l'ouvrage. Plus précisément, il est projeté d'étudier si le schéma d'exploitation actuel permettra, à l'horizon 2050, d'écarter efficacement les crues venant de l'amont et d'assurer le soutien d'étiage à l'aval du barrage de Villerest (évaluation selon les scénarios de la capacité de l'ouvrage à stocker une partie des crues consécutives de trois événements et de leur fréquence, identification des leviers d'adaptation du schéma en vue d'optimiser le remplissage de la retenue et ainsi de réduire l'étiage au pied de l'ouvrage et à Gers).

Les résultats de ce travail devraient également contribuer à répondre aux problématiques identifiées dans les SAGE, portant sur l'établissement sur les territoires concernés de la Loire et de Dillier.

Le lancement d'un travail de même type pour l'ouvrage de Naussac (Loire) est prévu en 2016.

La Loire est caractérisée par une succession de barrages, depuis l'aval jusqu'à l'amont. Initialement, ils ont été construits pour assurer le soutien d'étiage, puis pour la production d'énergie, puis pour la navigation. Ils ont été construits à des époques différentes, dans des contextes socio-économiques différents, et ils ont été construits à des époques différentes, dans des contextes socio-économiques différents, et ils ont été construits à des époques différentes, dans des contextes socio-économiques différents.

Établissement public Loire
2 quai du Fort Allouaine • CS 55788 • 45057 ORLÉANS CEDEX
www.epbl-loire.fr • direction@epbl-loire.fr

Restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE portés par l'EP Loire

Relations AELB / CLE / EP Loire

Participation en réponse aux sollicitations

Les rencontres de l'eau
en Loire-Bretagne



Réunion des présidentes et présidents des commissions locales de l'eau du bassin Loire-Bretagne

18 mai 2016

Compte-rendu

Introduction

Le président du comité de bassin, Joël PÉLICOT, remercie les présidentes et les présidents de s'être déplacés. Il salue les nouveaux présidents de CLE qui nous ont rejoints depuis la précédente réunion du 4 décembre 2014. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une réunion institutionnelle, mais qu'il a décidé de la tenir annuellement pour rapprocher le Comité de bassin et les CLE. Elle se tient pour la 5^{ème} fois et pour la première fois depuis l'adoption du SDAGE 2016-2021.

Dans cet esprit, il rappelle les propositions d'évolution législative qu'il a faites à la ministre chargée de l'environnement :

- Que les présidents de commission locale de l'eau soient membres de droit du comité de bassin ;
- Que les membres du comité de bassin soient membres de droit des CLE du territoire qu'ils représentent.

Les présidents et animateurs de CLE se présentent :

- Sage Yèvre-Auron : M. Thierry VALLÉE, président, et M. Adrien DUPART, animateur
- Sage Lay : M. James GANDRIEU, président
- Sage Vendée : M. Yves BILLAUD, président
- Sage Sèvre Nantaise et Marais Poitevin : M. Elmano MARTINS, président
- Sage baie de Saint-Brieuc : M. Jean-Luc BARBO, président, et M. Wilfrid MESSIEZ, animateur
- Sage Nappe de Beauce et milieux aquatiques associées : Mme Monique BEVIÈRE, présidente, et Alison LARRAMENDY, animatrice
- Sage Cher amont : M. Laurent BOISSARD, animateur
- Sage Cher aval : M. Adrien LAUNAY, animateur
- Sage Sologne : M. Pascal ESTIER, président, et Mme Céline BOISSON, animatrice
- Sage Sèvre Nantaise : M. Dominique MAUDET, président, M. Boris LUSTGARTEN (directeur p.l.) et Arfoune CHARRIER (animatrice)
- Sage Vienne : M. Stéphane LORJOT, animateur
- Sage Haut-Ailier : M. Francis ROME, président, et Mme Aude LAGALY, animatrice
- Sage Allier aval : Mme Lucile MAZEAU, animatrice
- Sage Clain : Mme Joëlle PELTIER, présidente, et M. BAUDET Mickaël, animateur

L'agence de l'eau, qui assure le secrétariat du comité de bassin, est représentée par Martin GUTTON, directeur général et Claude GITTON, directeur général adjoint.

La Dreal de Bassin est représentée par Charles VALLET, adjoint au chef de la délégation de bassin Loire-Bretagne, qui représente Christophe CHASSANDE, le Dreal Centre-val de Loire. L'Onema a pris de l'excuser pour son absence.

RENCONTRE BASSIN DES ANIMATEURS SAGE 22 et 23 juin 2016, Angers

ORDRE DU JOUR

22 juin : Echanges en salle

Matinée

- 9h00 Café d'accueil
- 10h00 Introduction – Nicolas MEYER – DREAL
- 10h05 Sidage 2016-2021 : Impact sur les Sage et pour les CLE (mise à jour) – Luile SEDANO et Hervé GILLIARD – Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 11h05 Présentation de l'évaluation de l'état des eaux 2011-2013 et du programme de surveillance – Johann MOY – Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 12h05 Bilan de la mise en œuvre du Sidage dans les Sage et indicateurs communs du tableau de bord – Luile SEDANO – Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 12h30 Point d'information sur l'évaluation politique Sage – Luile SEDANO – Agence de l'eau Loire-Bretagne

Pause déjeuner

Après-midi

- 14h00 Retour d'expérience sur la réforme territoriale et la Gemapi – Loi NOTRE : Céline FOURMARIER – Sage Estuaire de la Loire
- 14h45 Retour d'expérience sur la thématique de la restauration de la continuité écologique – Cédric MALRAISON – EPTB Vienne
- 16h30 Mise en œuvre du Sage : comment continuer de mobiliser et motiver les élus – Aline LANDAIS – Sage Rance-Frémur-Bale de Beaulieu
- 16h15 Point divers
- 16h45 Présentation du territoire du Sage Evre-Thau-St Denis et de la visite terrain du lendemain, dans les grandes lignes – Raphaël CHAUSSE – Sage Evre-Thau-St Denis
- 17h00 Présentation du territoire du Sage Layon-Aubance-Louets et de la visite terrain du lendemain, dans les grandes lignes – Bruno VITRAJ – Sage Layon-Aubance-Louets
- 17h15 Point organisation – Luile SEDANO – Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 17h25 Conclusion – Alain SAPPEY – Agence de l'eau Loire-Bretagne



EVALUATION DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT
DES SAGE

Rapport final

Mars 2016



1 Président et 2 animateurs

5 animateurs

6 / 14 SAGE représentés

Projet de réflexion commune pour 2017

Le tableau de bord des SAGE

Contexte :

- **Projet d'indicateurs communs SAGE / SDAGE Loire-Bretagne**
- **10 SAGE en 2017 en phase de mise en œuvre**

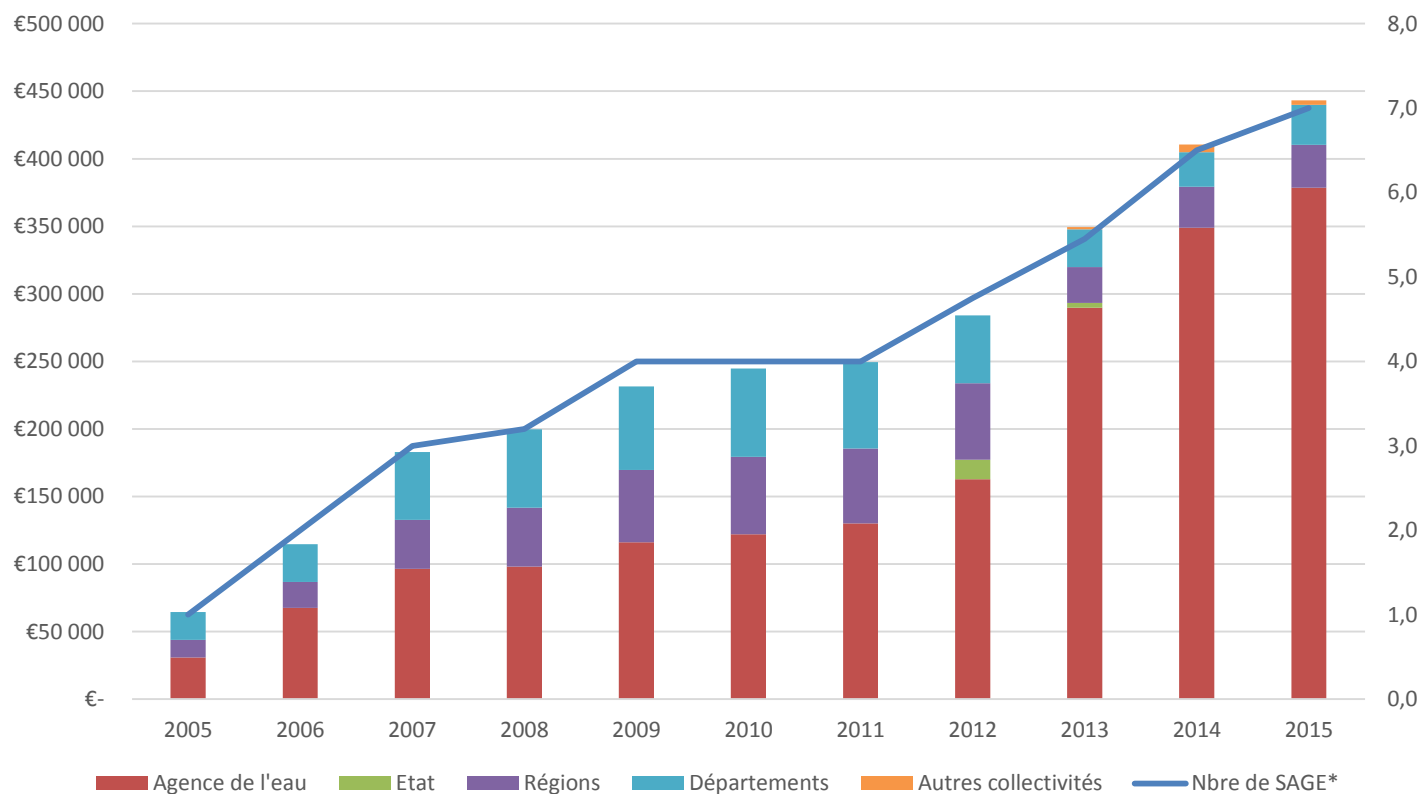




IV. Modalités de financement des SAGE



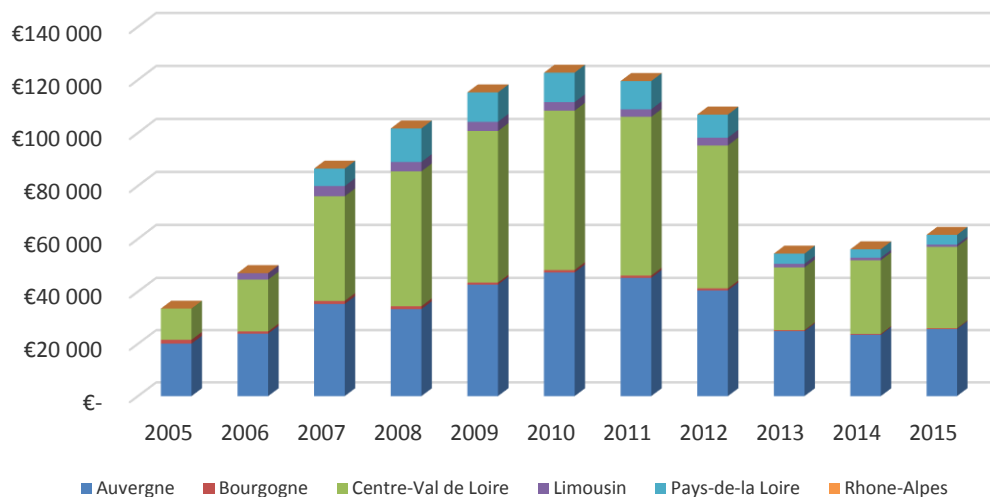
Evolution annuelle des participations aux dépenses d'animation et de communication



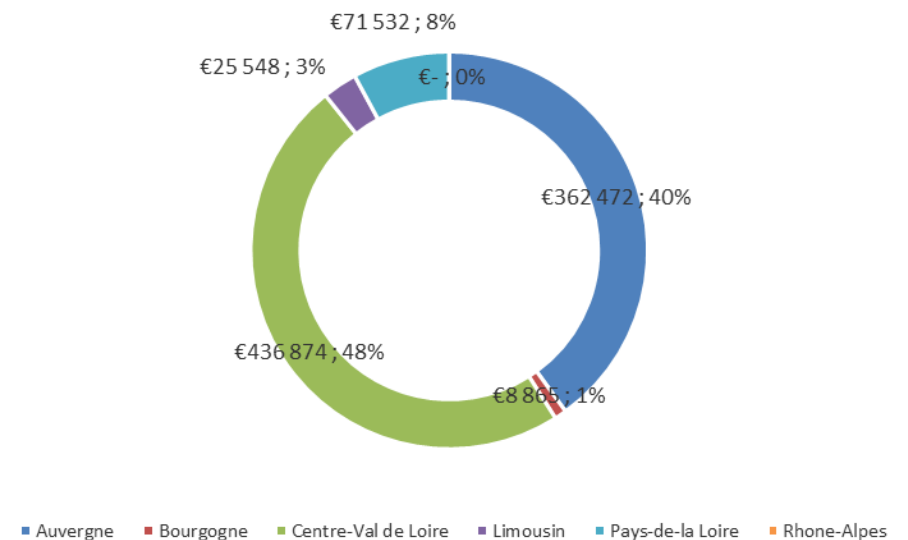
* nombre de SAGE proratisé en fonction de la date et de la quotité de portage



Evolution de la participation régionale* annuelle aux dépenses d'animation et de communication



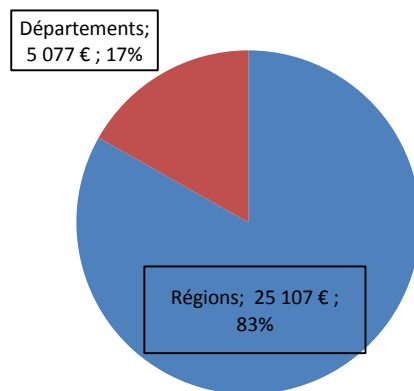
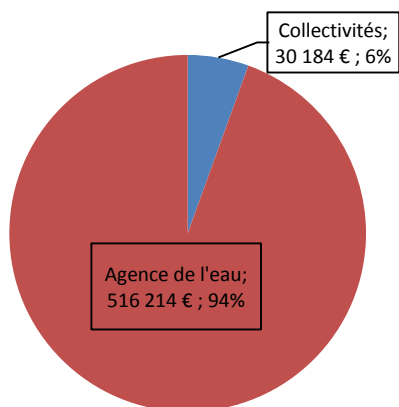
Participation régionale* totale aux dépenses d'animation et de communication (2005-2015)



* La participation « régionale » intègre celles des Régions et des Départements (également de Communes et d'un Syndicat pour le SAGE Val Dhuy Loiret).

Détail du budget « animation des SAGE » pour 2016

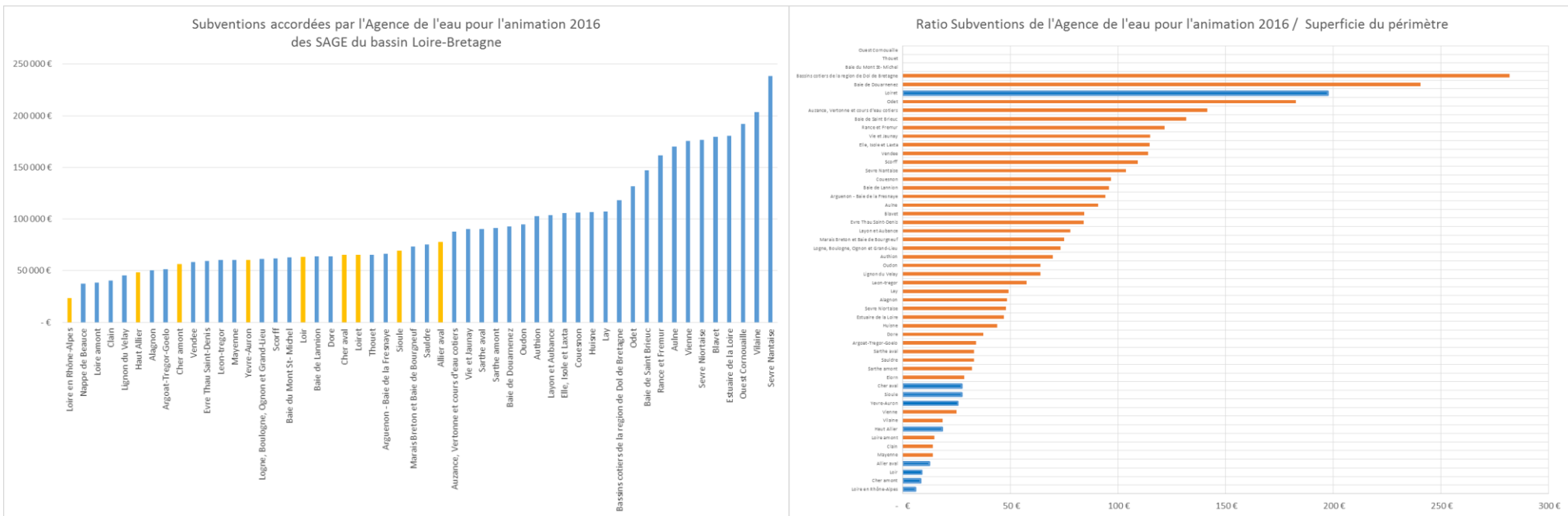
| | Loir | Cher amont | Allier aval | Cher aval | Loiret | Sioule | Yèvre-Auron | Loire en RA (1/2 poste) | Haut-Allier (1/2 année) | Total |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|------------------|
| Agence de l'eau | 63 342 € | 56 348 € | 78 005 € | 65 185 € | 65 034 € | 79 582 € | 60 595 € | 23 323 € | 24 800 € | 516 214 € |
| Régions | 2 242 € | 4 681 € | 6 208 € | 1 649 € | - € | 2 742 € | 330 € | 1 210 € | 6 044 € | 25 107 € |
| Départements | - € | - € | € | 1 100 € | - € | 2 438 € | 330 € | 1 210 € | - € | 5 077 € |
| Villes/Agglos | - € | - € | € | - € | + forfait des 21 communes et SIBL | - € | - € | - € | - € | - € |
| Total | 65 584 € | 61 029 € | 84 213 € | 67 934 € | 65 034 € | 84 762 € | 61 255 € | 25 743 € | 30 844 € | 546 399 € |



29 dossiers de demande de subvention pour l'animation 2016 des 9 SAGE (45 dossiers en 2015 pour 8 SAGE)

Coût moyen annuel par SAGE (2013-2015) = 63 526 €

Aide moyenne de l'Agence de l'Eau pour les SAGE portés par l'EP Loire en 2016 = 64 527 € (92 511 € au niveau BV Loire-Bretagne)



Service rendu à coût maîtrisé notamment dû à la mutualisation

Compte consolidé de dépenses mutualisées pour l'animation

Estimation des appuis apportés aux 9 SAGE sur une base 2015 :

- Gestion administrative (105,5 j)
- Gestion financière (250 j)
- Animation du réseau d'animateurs (19 j)
- Technique (préparation et participation aux réunions, Sig, communication, ... - 168 j)

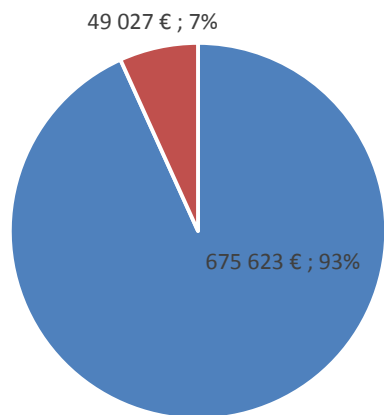
>>>> total de 542,5 jours soit environ 2,5 ETP pour 9 procédures

>>> Rappel : 2,33 ETP mutualisés valorisés dans les demandes de subventions 2016

| | Estimatif | Base de calcul faite à partir d'estimations minorantes | Nombre de jours de travail / an | Détail du nombre de jours / an / agent concerné | | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--------------------------|-----|------------|---------------------|--------------------|-------------------------|-----|
| | | | | Directeur (D) de la DGGT | Chef de service (CS) AGE | SG | Assistante | Agent administratif | DAF (y.c. CS et D) | Chargé de communication | DGS |
| Gestion administrative | Gestion du courrier réceptionné + Validation et gestion du courrier adressé par les animateurs | 250 courriers reçus 165 adressés en 2015 | 10 min / courrier entrant 20 min / courrier sortant | 15 | 3 | 5 | 7 | | | | |
| | Appui administratif dans la préparation et le suivi de l'exécution des marchés publics | 5 marchés en procédure adaptée en moyenne / an | 4 / marché | 20 | | | 2 | 4 | 14 | | |
| | Appui technique à la préparation des cahiers des charges + relecture + validation des rapports d'analyses des offres | 5 marchés en procédure adaptée en moyenne / an | 2 / marché | 10 | 6 | 4 | | | | | |
| | Appui à la préparation et présentation des notes et délibérations relatives aux SAGE devant les instances de l'Établissement | 18 délibérations en 2015 présentées lors de 7 réunions (8 habituellement) | 7 réunions d'une 1/2 journée + 7 jours de préparation | 10,5 | 3,5 | 7 | | | | | |
| | 1 entretien d'évaluation annuel / agent | 7 ETP avec en moyenne 1 / ETP (préparation, temps d'entretien, temps de trajet, rédaction du compte-rendu et validation) | | 7 | 2 | 5 | | | | | |
| Gestion des ressources humaines (recrutement + entretiens d'évaluation annuelle + gestion courante des carrières et contrats) | 1 recrutement / an depuis 2012 | 5 jours de préparation (lecture des candidatures / prise de RDV / Rédaction de la grille d'analyse) 2 jours d'entretiens 1 jour de finalisation | | 8 | | 5 | | | | 3 | |
| | 7 carrières (hors SAGE Loire en Rhône-Alpes) | 1 ETP à la DAF pour 43 ETP donc 16 % ETP pour les animateurs | | 35 | | | | | | 35 | |
| Gestion financière | Préparation budgétaire | 2 réunions par / an pour l'ensemble des SAGE | 1 jour / réunion pour le D, D de la DAF et DGS | 6 | 2 | | | | | 2 | 2 |
| | Appui à la préparation, validation et suivi des dossiers de subvention (depuis la constitution jusqu'à la demande de solde puis l'archivage) | animation + communication : 63 dossiers en 2015 études : en moyenne 5 / an avec 6 partenaires financiers en moyenne par étude | 90 dossiers en moyenne avec 2,5 jours / dossier | 225 | 30 | 30 | 25 | 90 | 50 | | |
| | Exécution budgétaire (établissement des bons de commande, du mandatement, des titres de recettes) | 600 mouvements en moyenne / an pour les SAGE | 15 min / mouvement | 19 | | | 4 | | 15 | | |
| Animation du réseau d'animateurs | Préparation et animation de la réunion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Établissement | 1 réunion / an depuis 5 ans | 3 jours de préparation + 1 journée de réunion pour CS, D et DGS | 6 | 1 | 3 | 1 | | | | 1 |
| | Préparation et animation des réunions internes d'échanges entre animateurs | 4 / an | Par réunion : - 1 jour de préparation + 1 jour de réunion pour le CS - 1 jour de réunion pour le D | 13 | 4 | 8 | 1 | | | | |
| Appui technique | Administration de la base de données SIG - Appui à l'élaboration des tableaux de bord - Appui à la réalisation de cartes et à la mise en place de cartes interactives | 8 SAGE | 10 jours / SAGE | 80 | | | 80 | | | | |
| | Administration générale et développement des sites internet spécifiques | 7 sites internet | 5 jours / SAGE | 35 | | | 35 | | | | |
| | Participation aux réunions de CLE, des comités de financeurs ou autres réunions organisées par la CLE (forum des élus, rdv sur l'eau, ...) | 8 SAGE | 1 j / SAGE | 8 | 8 | | | | | | |
| | Aide à la préparation des réunions des SAGE (gestion des inscriptions avec relance, reprographie des documents, réservation de salles, ...) | 6 SAGE avec 2 CLE et 2 bureaux / an / SAGE | 1,5 j / SAGE / an | 9 | | | | 9 | | | |
| | Relecture des rapports d'études, des diaporamas et des comptes-rendus des réunions organisées dans le cadre des SAGE | 8 SAGE avec : 2 CLE / an / SAGE 2 bureaux / an / SAGE 4 rapports d'étude / an | 2,5 j / SAGE / an | 20 | 14 | 4 | 2 | | | | |
| Participation à l'élaboration de produits de communication | 8 SAGE avec 2 documents de com / an / SAGE | 1 j / document dont 75% du temps pour l'aide à la conception | 16 | 2 | 2 | | | | | 12 | |
| TOTAL | | | 542,5 | 75,5 | 73 | 115 | 51 | 94 | 119 | 12 | 3 |

Simplifier et pérenniser les plans de financements « animation/communication » - Exemple avec le budget 2017

| | Loir | Cher amont | Allier aval | Cher aval | Loiret | Sioule | Yèvre-Auron | Loire en RA | Haut-Allier | Loire amont | Total |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Agence de l'Eau | 74 834 € | 62 272 € | 85 801 € | 74 103 € | 76 808 € | 82 224 € | 74 609 € | 36 606 € | 80 466 € | 27 900 € | 675 623 € |
| Collectivités | 4 710 € | 4 211 € | 8 660 € | 4 190 € | 4 000 € | 6 134 € | 3 754 € | 300 € | 8 018 € | 5 050 € | 49 027 € |
| Total | 79 545 € | 66 483 € | 94 461 € | 78 293 € | 80 808 € | 88 358 € | 78 364 € | 36 906 € | 88 484 € | 32 950 € | 724 650 € |
| Nombre ETP | 1,45 | 1,08 | 1,85 | 1,45 | 1,45 | 1,6 | 1,45 | 0,67 | 1,6 | 0,5 | 13,1 |



■ Agence de l'eau ■ Collectivités

Reliquat à la charge des collectivités, après application des modalités du 10^e programme de l'agence de l'eau = 49 027 €

Questions :

- Financements par les Régions et Départements ou uniquement par les Régions ?
- Subventions ou Contributions ?

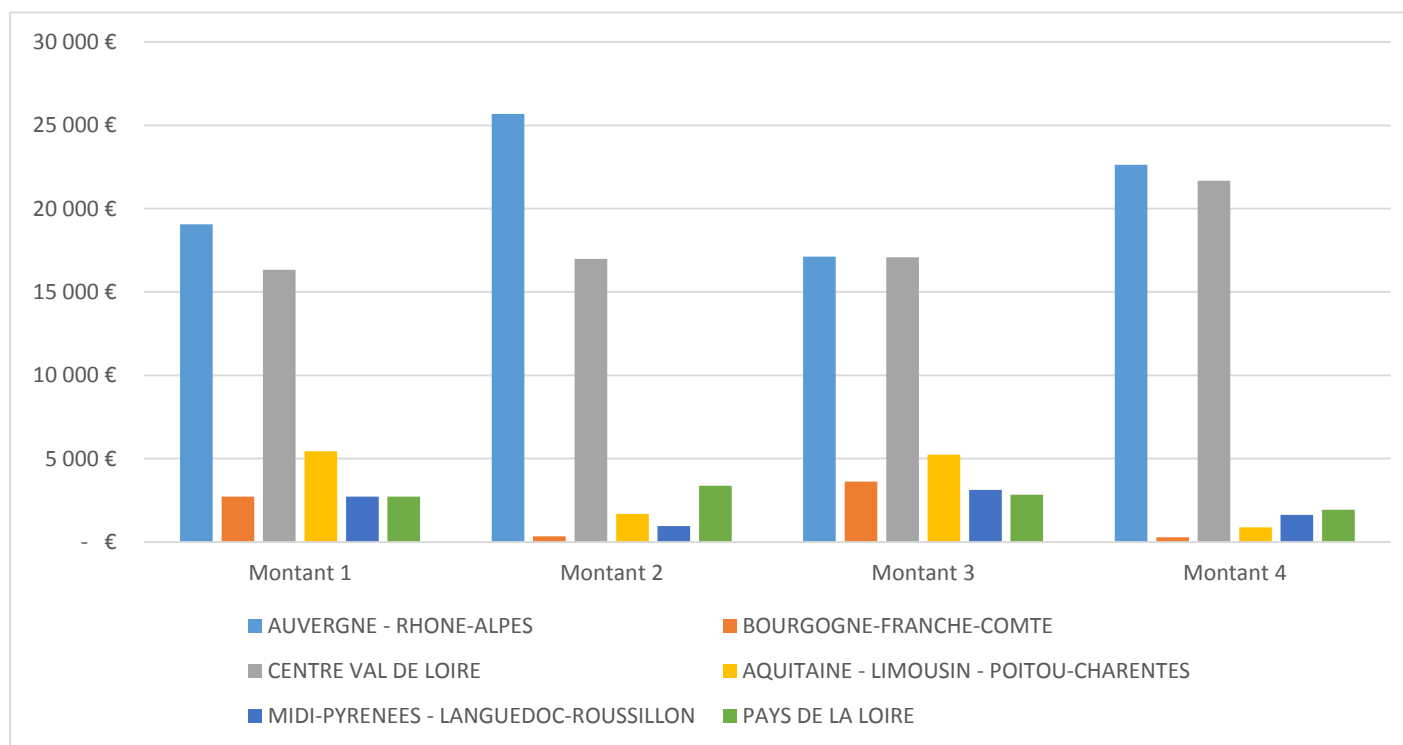
Simplifier et pérenniser les plans de financements « animation - communication des SAGE »

4 simulations de clé de répartition :

- nombre de SAGE ;
- surface régionale couverte par les SAGE ;
- nombre total d'ETP ;
- nombre total d'ETP proratisé à la surface.

| REGION | Scénario 1 | | | Scénario 2 | | | Scénario 3 | | | Scénario 4 | | |
|---|------------|-------------|-----------------|-----------------|-------------|-----------------|--------------|-------------|-----------------|---------------|-------------|-----------------|
| | Nbre | % | Montant 1 | km ² | % | Montant 2 | Nbre ETP | % | Montant 3 | Nbre ETP | % | Montant 4 |
| Auvergne - Rhône-Alpes | 7 | 39% | 19 066 € | 19 479 | 52% | 25 682 € | 8,74 | 35% | 17 123 € | 6,043 | 46% | 22 636 € |
| Bourgogne-Franche-Comté | 1 | 6% | 2 724 € | 255 | 1% | 336 € | 1,85 | 7% | 3 620 € | 0,074 | 1% | 278 € |
| Centre-Val de Loire | 6 | 33% | 16 342 € | 12 885 | 35% | 16 988 € | 8,72 | 35% | 17 080 € | 5,785 | 44% | 21 673 € |
| Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes | 2 | 11% | 5 447 € | 1 280 | 3% | 1 688 € | 2,67 | 11% | 5 236 € | 0,233 | 2% | 874 € |
| Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon | 1 | 6% | 2 724 € | 727 | 2% | 958 € | 1,60 | 6% | 3 130 € | 0,434 | 3% | 1 624 € |
| Pays de la Loire | 1 | 6% | 2 724 € | 2 560 | 7% | 3 375 € | 1,45 | 6% | 2 839 € | 0,518 | 4% | 1 941 € |
| Total | 18 | 100% | 49 027 € | 37 185 | 100% | 49 027 € | 25,03 | 100% | 49 027 € | 13,088 | 100% | 49 027 € |

Simplifier et pérenniser les plans de financements « animation - communication des SAGE »





V. Questions diverses